

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° -- PLAN DE COHESION SOCIALE (PCS) – Convention de partenariat « Migr'emploi » -
Dénonciation –

LE CONSEIL,

Vu les articles L1122-30 et L 1122-35 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale (P.C.S.) ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2019 portant exécution du décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française;

Vu la délibération du Collège du 7 décembre 2018 faisant acte de candidature au plan de cohésion sociale 2020-2025 ;

Vu le courrier de la Ministre des Pouvoirs locaux, daté du 23 janvier 2019, reprenant les étapes nécessaires pour répondre à l'appel à projet pour le PCS 2020 ;

Vu la délibération du Conseil du 27 mai 2019 approuvant le Plan de cohésion Sociale 2020 – 2025 ;

Vu le courrier de la Ministre des Pouvoirs Locaux du 27 août 2019 approuvant le Plan de Cohésion Sociale 2020 – 2025 et demandant le retrait de deux actions inéligibles ;

Attendu que le retrait de l'action inéligible : 1.1.05 Français Langue étrangère – rend impossible le soutien aux tables de conversation et au Centre d'auto-formation repris dans cette action ;

Attendu que l'arrêt de l'action au 31 décembre 2019 rend impossible la poursuite du soutien en 2020 ;

Vu la délibération du Conseil du 21 octobre 2019 approuvant les modifications apportées au tableau de bord suite aux remarques formulées et transmises à la Direction de la Cohésion sociale le 4 novembre 2019 ;

Vu le rapport du service en date du 26 novembre 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section de Monsieur Lukoki, Echevin en sa séance du 9 décembre 2019 ;

Par x voix contre x et x abstention ;

DENONCE

La convention de partenariat qui lie le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Verviers au CRVI et à Action Langue pour le projet Migr'emploi, programmation FSE 2014 - 2020

La présente délibération sera transmise à la Direction de la cohésion sociale de la Région Wallonne.

La présente délibération sera transmise, pour information, aux organismes partenaires.

PROJET soumis au Conseil communal